



Conseil économique et social

Distr. générale
28 juillet 2015
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de l'énergie durable

Groupe d'experts de l'énergie renouvelable

Deuxième session

Genève, 12 et 13 octobre 2015

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

Projet de plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour 2016-2017

Projet de plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour 2016-2017

Note du secrétariat

I. Introduction

1. Dans l'annexe II du document intitulé « Décision relative au Comité de l'énergie durable » (ECE/EX/7), le Comité exécutif crée le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable, en lui donnant pour mandat de mener des activités concrètes axées sur des résultats qui, dans le respect de l'initiative Énergie durable pour tous (SE4ALL) du Secrétaire général, favorisent considérablement le développement de l'énergie renouvelable dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et aident à atteindre l'objectif de l'accès à l'énergie pour tous dans la région. Un plan de travail pour 2014-2015 a été approuvé à la première session du Groupe d'experts, le 19 novembre 2014.

2. Conformément à son mandat, le Groupe d'experts se concentrera sur : a) la concertation sur les réglementations et les mesures à prendre; et b) le partage des meilleures pratiques relatives à diverses sources d'énergie renouvelables, y compris la biomasse, en vue d'accroître leur part dans la panoplie énergétique mondiale.

3. À sa première session, les 18 et 19 novembre 2014, le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable a décidé de son plan de travail pour 2014-2015 et a demandé au secrétariat, en collaboration avec le Bureau du Groupe d'experts, d'élaborer un projet de plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour 2016-2017, pour sa prochaine session et la vingt-quatrième session du Comité de l'énergie durable qui devait suivre, du 18 au 20 novembre 2015. Cette décision a été entérinée par le Comité de l'énergie durable à sa vingt-troisième session tenue du 19 au 21 novembre 2014, puis approuvée par le Comité exécutif de la CEE à sa soixante-quinzième réunion, le 10 février 2015. Le projet de plan de travail tient compte de ces décisions.



II. Généralités

4. Le Groupe d'experts a demandé à ce que ses travaux se concentrent sur les domaines de travail et activités clés du plan de travail pour 2014-2015 :

a) État de développement. Un rapport sur l'état de développement des sources d'énergie renouvelables existantes a été présenté à la première session du Groupe d'experts, qui a mis à jour d'importantes lacunes en matière de données pour la CEE. Pour y donner suite, un rapport de situation sur l'énergie renouvelable dans la région de la CEE en 2015 a été élaboré en partenariat avec le Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI^e siècle (REN21) et l'Agence internationale de l'énergie (AIE) en vue de combler ces lacunes et, ainsi, d'établir une base plus précise à laquelle se référer s'agissant de l'énergie renouvelable dans la région de la CEE. Il semblerait qu'il faille poursuivre les efforts visant à combler ces lacunes et à suivre de près l'évolution du développement des énergies renouvelables;

b) Accès à l'énergie. Dans le rapport de situation sur les énergies renouvelables dans la région de la CEE en 2015, on a essayé de remédier au déficit d'informations sur les communautés sans accès à l'énergie, comme cela avait été souligné dans le premier rapport présenté à la première session du Groupe d'experts, et de faciliter un dialogue multipartite sur les moyens de fournir de l'électricité et du chauffage à partir de sources d'énergie renouvelables à ces communautés. La question de la fourniture d'électricité et de chauffage à partir de sources d'énergie renouvelables aux communautés qui n'ont pas accès à l'énergie ne revêtant qu'une importance limitée dans la région de la CEE par rapport aux autres régions du monde, les activités à venir pourront viser à déterminer comment améliorer la qualité de l'accès à l'énergie dans le cadre de l'intégration de l'énergie renouvelable dans les futurs systèmes énergétiques durables;

c) Échange de savoir-faire et de bonnes pratiques. Le Groupe d'experts a reconnu que l'échange d'informations sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés entre experts des États membres était pertinent dans la perspective d'un accroissement sensible de la production d'énergie à partir des sources renouvelables, aux fins du développement durable et de l'atténuation des changements climatiques. Le Groupe d'experts doit étayer le projet de liste de technologies efficaces et peu onéreuses et des politiques à mener pour les promouvoir qui a été élaboré, pour en faire un cadre concret pour l'échange d'informations pertinentes. Un atelier de suivi a été organisé en Azerbaïdjan pour favoriser l'échange d'informations et le renforcement des capacités. Il en est ressorti qu'il fallait renforcer l'échange d'informations sur les bonnes pratiques relatives aux politiques et aux enseignements tirés, tout en s'attachant à identifier les principaux obstacles et les grandes priorités en matière de développement technologique, ainsi que les politiques d'accompagnement nécessaires.

III. Activités concrètes

5. En s'appuyant sur les activités du plan de travail pour 2014-2015 et les recommandations du Groupe d'experts, le Bureau du Comité de l'énergie durable et le Bureau du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable proposent de mener les activités suivantes :

A. Suivre de près le développement des sources d'énergie renouvelables dans la région de la Commission économique pour l'Europe

Descriptif : Le Groupe d'experts continuera à suivre l'évolution du développement des énergies renouvelable par rapport à la référence établie en 2015. Ce travail se

poursuivra en collaboration avec l'AIE, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), REN 21, le Groupe de la Banque mondiale et d'autres parties prenantes clés, déjà partenaires du processus. Il contribuera à une meilleure compréhension des énergies renouvelables en général et viendra s'ajouter aux systèmes de suivi mondiaux mis en place par les principaux partenaires.

Travail à faire :

a) Faire un point sur l'état d'avancement et suivre les progrès réalisés par rapport à la référence de 2015, éventuellement en s'appuyant sur les résultats clés et en s'intéressant de plus près à un certain nombre de domaines-cibles liés aux progrès réalisés, ainsi qu'en collaborant avec les autres partenaires et en contribuant aux cadres mondiaux de suivi existants;

b) Identifier les principaux obstacles et les options en matière de fourniture d'électricité et de chauffage à partir de sources d'énergie renouvelables, y compris, par exemple, de systèmes hybrides énergies fossiles/renouvelables, de stockage et d'autres solutions pertinentes à partir du rapport de situation de 2015 sur la façon d'améliorer l'accès à l'énergie;

c) Organiser des activités d'information à l'invitation des États membres en vue de promouvoir et d'utiliser le rapport de référence (ateliers, séminaires, tables rondes, etc.) portant sur les principaux besoins et obstacles en matière de développement des énergies renouvelables et sur l'accès à l'énergie, avec pour objectif de renforcer le dialogue multipartite;

d) Déterminer comment appuyer la mise en œuvre de plans nationaux et renforcer les mécanismes et les instruments nationaux qui contribuent de façon significative à développer l'utilisation de l'énergie renouvelable dans la région.

Résultat attendu : Rapport à soumettre à l'examen du Groupe d'experts, à ses réunions annuelles.

Calendrier : 2016-2017

B. Échange de savoir-faire et des bonnes pratiques dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe concernant les moyens d'améliorer sensiblement l'efficacité énergétique dans la région

Descriptif : Le Groupe d'experts favorisera les échanges de savoir-faire et de bonnes pratiques entre les États membres, les organisations internationales intéressées et les autres parties prenantes concernant les moyens d'accroître sensiblement la production d'énergie à partir des sources renouvelables, aux fins du développement durable et de l'atténuation des changements climatiques. Ces activités seront menées en collaboration avec d'autres organisations, dont l'IRENA, l'AIE et le Groupe de la Banque mondiale, les autres commissions régionales de l'ONU et d'autres organisations intéressées. Les travaux éventuels sur l'élaboration de normes seront étudiés avec les partenaires clés, en particulier les membres du Bureau actuel et les organismes menant des activités normatives comme l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la Commission électrotechnique internationale (CEI).

Travail à faire :

a) Recenser les priorités des États membres en matière de politiques opérationnelles et leur fournir des structures d'action collective;

- b) Fournir une structure concrète permettant d'étendre à la région les politiques et les mesures déjà élaborées dans les pays;
- c) Identifier les obstacles et les options en matière de développement technique de l'énergie renouvelable dans la région de la CEE;
- d) Organiser des activités de partage d'informations (ateliers, séminaires, tables rondes, etc.) pour l'échange de données d'expérience sur les bonnes pratiques et les politiques;
- e) Identifier les lacunes actuelles dans les politiques, la législation, les normes et les réglementations et coopérer avec d'autres organisations concernées en vue de les combler.

Résultat attendu : Rapport à soumettre à l'examen du Groupe d'experts.

Calendrier : 2016-2017

C. Intégration des énergies renouvelables dans les futurs systèmes énergétiques durables de la région

6. Le Groupe d'experts continuera à œuvrer à une plus grande utilisation de l'énergie renouvelable et ceci, par le biais de nouvelles initiatives d'intégration visant notamment à avoir une meilleure idée de ce que sont les caractéristiques des sources d'énergie renouvelables et de leur disponibilité, ainsi que du mécanisme d'intégration des diverses technologies fondées sur les énergies renouvelables d'un large éventail de systèmes actuels et futurs d'approvisionnement en énergie. Le Groupe d'experts s'attachera à promouvoir l'intégration de l'énergie renouvelable et les conditions du marché dans les États membres de la CEE en étudiant le rôle de l'énergie renouvelable dans le cadre des futurs systèmes énergétiques, en concevant des instruments permettant l'évaluation d'éventuelles sources d'énergie renouvelables et en soutenant la création de possibles synergies entre les énergies renouvelables et les carburants fossiles dans la production énergétique. Cette démarche renforcera l'intégration des technologies fondées sur les énergies renouvelables dans chacun des secteurs, à savoir la production d'électricité, le chauffage et la climatisation, la distribution de gaz et de combustible liquide ainsi que les systèmes autonomes d'approvisionnement en énergie.

7. Le Groupe d'experts coopérera avec le Groupe d'experts de la classification des ressources en vue de permettre les investissements dans des projets liés à l'énergie renouvelable, par l'application aux sources d'énergie renouvelables de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales (2009), et avec le Groupe d'experts du gaz afin de tirer le meilleur parti – d'un point de vue économique comme environnemental – de la coopération et des synergies entre les énergies renouvelables et le gaz en vue d'obtenir la capacité d'appui voulue, issues de sa collaboration avec l'équipe spéciale du gaz et des énergies renouvelables du Groupe d'experts du gaz. Le Président du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable et le Président du Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles étudieront également la possibilité de créer des synergies.

Travail à faire :

- a) Recenser les bonnes pratiques se rapportant aux politiques en place et à la réforme des politiques pour accroître la part des énergies renouvelables au sein des systèmes énergétiques actuels et futurs;

- b) Analyser les possibilités d'investissements dans l'énergie renouvelable qu'offrent les futurs systèmes énergétiques et l'optimisation du marché de l'énergie;
- c) Identifier les principaux besoins en renforcement des capacités en vue de mettre en place un mécanisme pour l'énergie renouvelable favorable à la situation du marché;
- d) Organiser des activités de renforcement des capacités et de partage d'informations (ateliers, séminaires, tables rondes, etc.) sur la promotion de l'investissement dans l'énergie renouvelable, l'étude des énergies renouvelables dans les systèmes énergétiques, l'évaluation du potentiel et du coût des énergies renouvelables et le développement d'une énergie hybride pour une plus grande efficacité des systèmes.

Résultats attendus :

Apporter une assistance technique aux fonctionnaires et aux experts nationaux grâce à un atelier de formation à la conception, au financement et à la planification commerciale d'un projet relatif aux énergies renouvelables; réaliser une étude de cas sur les politiques actuelles et la réforme des politiques en vue d'accroître la part des énergies renouvelables; et organiser un séminaire sur les réformes des politiques pour la constitution d'un marché des énergies renouvelables. Les activités d'assistance techniques pourraient être réalisées à la demande et en fonction des fonds disponibles, en tenant compte des activités similaires déjà mises en œuvre dans le cadre du sous-programme relatif à l'énergie durable.

Calendrier :

- a) Organisation d'un atelier sur le renforcement des capacités en 2016 (dates à déterminer);
- b) Réalisation d'une étude de cas sur l'expérience acquise dans le cadre des politiques actuelles et des réformes des politiques en vue d'accroître la part des énergies renouvelables, en coopération avec le coordinateur national et les institutions nationales participantes, d'ici à la fin de 2016 (dates à déterminer);
- c) Organisation d'un séminaire sur la politique axé sur les réformes des politiques en vue de favoriser le financement sur le marché des énergies renouvelables, d'ici à 2017 (dates à déterminer).